LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DES EXPERTS-COMPTABLES

LFRANCILIE

N°127 | OCTOBRE 2025

Découvrir

CIP ÎLE-DE-FRANCE: UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR LA PRÉVENTION

Progresser

LUTTE ANTI-BLANCHIMENT: UNE FORMATION OBLIGATOIRE, **UN ENJEU COLLECTIF**

S'inspirer

INNEST: L'IA AU SERVICE **DES EXPERTS-COMPTABLES**

















LFRANCILIEN

Édito de Virginie Roitman

PARTICIPER

FLASH BACK
Les universités d'été 2025

Deux temps forts, un même engagement : vous accompagner dans toutes vos missions

MÉCÉNAT 80 ans de transmission : quand l'art dialogue avec l'expertise comptable

AGENDA
À vos agendas!

DÉCOUVRIR

PRÉVENTION
CIP Île-de-France : une nouvelle étape pour la prévention

CONCILIATION
ConcilExpert: l'Ordre francilien digitalise la conciliation
pour un traitement plus rapide des litiges

ACTUALITÉS DE LA PROFESSION INDY dans le viseur : l'exercice illégal écarté par la justice

INNOVATION
Tout savoir sur l'IA et la data
adaptées à notre profession

ATTRACTIVITE
Nouveau livret Attractivité : l'outil pour attirer
les lycéens vers les métiers en cabinet

SE TRANSFORMER

DOSSIER
FACTURE ÉLECTRONIQUE
COMPRENDRE, ANTICIPER, AGIR

- > Les fondamentaux
- > Plus qu'une réforme, un changement de paradigme
- Entretien avec Hugues Bied-Charreton, directeur régional des finances publiques d'Île-de-France
- > Un mouvement mondial
- 5 conseils de la DGFiP
- > Comment choisir sa PA
- > Par où commencer
- L'Ordre à vos côtés

PROGRESSER

OUTILS
Cap Performance : une plateforme
au service de la performance de votre cabinet
Pratique : les outils de l'Ordre à votre service

FORMATION
Lutte contre le blanchiment : une formation obligatoire, rapide et 100 % en ligne

S'INSPIRER

40. INNEST Découvrez les 4 start-ups de la promo 2025

MAGE PME
Baromètre économique des TPE-PME
en Île-de-France











full paie • full compta full IA • full digital

Une solution aussi full, c'est full. Forcément.





LFRANCILIEN

Revue trimestrielle de l'Ordre des expertscomptables région Paris Île-de-France, éditée par **Actions-Experts**

- > E.U.R.L. au capital de 350 000 €
- > RCS N° Paris B417 494 739 APE 741C
- > ISSN N°1287 4140
- > TVA intracommunautaire FR 53417494739
- Diffusion 8 500 exemplaires
- > www.oec-paris.fr 01 55 04 31 33 50, rue de Londres 75008 Paris
- lefrancilien@oec-paris.fr
- > Directrice de publication Virginie Roitman
- > Directeur exécutif Fabien Simon
- > Rédactrice en chef Raphaële Bortolin
- > Coordination éditoriale Corinne Rebaa
- > Comité de rédaction Gabrielle Belhadi Corinne Rebaa Hélèna Wirtz
- > Rédaction Raphaële Bortolin Hélèna Wirtz
- Conception graphique & maquette Julie Marie
- > Crédits photos **FOTILO** (photos des élus de l'Ordre francilien) Xavier Curtat (photos des UE2025)
- iStock > Impression YD Print
- Régie publicitaire 01 41 49 02 90

Transformer les contraintes en opportunités!



hères consœurs, chers confrères, Chaque numéro du Francilien est l'occasion de mesurer le chemin parcouru et de rappeler la vitalité de notre institution.

Au fil des mois, l'Ordre francilien s'affirme comme un acteur de proximité, à la fois au service de la profession et à l'écoute des transformations qui redessinent nos métiers.

Parmi elles, la facture électronique occupe une place particulière. Elle n'est pas qu'une réforme technique : elle symbolise la mutation en cours de nos cabinets, entre innovation, automatisation et accompagnement renforcé des entreprises. Dans ce contexte, notre rôle de conseil prend toute sa dimension. Préparer, anticiper, sécuriser : voilà les mots d'ordre de cette transition que nous abordons avec détermination.

Plus que jamais, l'Ordre agit pour que chacun dispose des outils et des formations nécessaires. Le livre blanc que vous découvrirez dans ces pages en est une illustration : un guide concret pour comprendre, anticiper et agir. C'est aussi un signe de la mobilisation collective qui nous unit autour d'un même objectif : transformer les contraintes en opportunités.

Cet esprit de progrès anime chacune de nos actions : qu'il s'agisse de prévention des difficultés, d'innovation, d'attractivité ou de développement durable, nous avançons avec la même conviction, celle d'une profession moderne, utile et pleinement engagée dans la vie économique du pays.

Confraternellement.

VIRGINIE ROITMAN PRÉSIDENTE

(in) @Virginie Roitman















Universités d'été 2025 trois jours d'échanges, de prospective et de convivialité

Entre débats de fond et instants conviviaux, les Universités d'été 2025 ont rassemblé la profession autour de ses grands enjeux : intelligence artificielle, facturation électronique, transmission et avenir du métier.









Les #UE2025 en quelques chiffres

PLUS DE

7500 participants

PLUS DE

150 ateliers et masterclass séminaires thématiques

90 partenaires

Conférence d'ouverture "Cabinet cherche futur : IA bienvenue, humains indispensables ?"

L'édition 2025 des Universités d'été s'est ouverte sur une plongée dans l'avenir : et si l'intelligence artificielle devenait le levier majeur du développement des cabinets ? Trois horizons se dessinent : une efficience accrue d'ici 5 ans, des business models repensés à 10 ans, puis à 15 ans, l'émergence de nouveaux paradigmes professionnels. « There is no alternative », a martelé Stéphane Raynaud, expert-comptable et consultant, appelant la profession à s'approprier l'IA sans attendre. Philippe Barré, expert-comptable, commissaire aux comptes et formateur, a rappelé que les outils comptables et juridiques l'intègrent déjà massivement, soulevant une question centrale : quelle place pour l'humain dans ce duo ? Tous s'accordent : vigilance et formation seront clés pour accompagner collaborateurs et clients. Anticiper, tester, se former : le temps de l'attente est révolu, l'IA est déjà là.

Temps fort : "À un an de la mise en place de la facture électronique, que faut-il faire dans nos cabinets ?"

Salle comble pour une conférence attendue : dès 2026, la facture électronique deviendra la norme pour toutes les entreprises françaises. Virginie Roitman a rappelé que le sujet mobilise la profession depuis 2020 et qu'il est temps, désormais, d'agir concrètement : cartographier ses clients, définir sa stratégie et choisir une plateforme partenaire. Hugues Bied-Charreton, directeur régional des finances publiques, a souligné les objectifs de la réforme : compétitivité, lutte contre la fraude et simplification à terme. Pour Sébastien Rabineau, directeur du projet facturation électronique au sein de la DGFiP: les experts-comptables doivent dès aujourd'hui accompagner leurs clients dans le choix des solutions. Enfin, Pascale Guei-Ecare, présidente de l'Ordre des experts-comptables de Côte d'Ivoire a partagé l'expérience de la mise en œuvre de la facture électronique dans son pays depuis quelques semaines.









Prestation de serment : 349 nouveaux experts-comptables

Moment solennel et chargé d'émotion, la prestation de serment a marqué l'aboutissement de huit années d'efforts pour les 349 nouveaux diplômés. Entourés de leurs proches, ils ont prononcé leur engagement devant la profession. Gilles Bösiger a tenu à associer à cette cérémonie un parrain singulier, François Mattens, chroniqueur et investisseur choisi pour son parcours hors norme, témoin de la capacité humaine à s'adapter à toutes les épreuves. Une métaphore éloquente pour une profession qui, au-delà de l'expertise technique, exige résilience, adaptabilité et engagement au service de la société. La nouvelle génération d'experts-comptables prend ainsi le relais, prête à écrire les prochaines pages de l'histoire collective.

Conférence de clôture "De la mémoire à la transmission"

Pour clore ces trois jours de rencontres, la scène du Palais des congrès a réuni trois voix singulières : le philosophe Raphaël Enthoven, l'écrivain-journaliste Kamel Daoud et le chroniqueur David Castello Lopes. Ensemble, ils ont exploré le thème « De la mémoire à la transmission », en résonance avec les 80 ans de l'Ordre. Entre récit, analyse et humour, ils ont interrogé le rôle de la mémoire comme outil pour affronter le présent et bâtir l'avenir. Des interventions riches, où la diversité des regards a offert à la profession une mise en perspective claire, soulignant le rôle de chacun dans le partage du savoir.

80 ans de l'Ordre : une soirée pour célébrer hier et préparer demain

Clou festif de cette édition, la soirée des 80 ans de l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France a réuni la profession dans un esprit de convivialité et de reconnaissance. L'occasion de célébrer une histoire collective, riche de femmes et d'hommes qui ont bâti au fil des décennies l'excellence comptable francilienne. Cette soirée a mis en lumière un héritage précieux : transmettre, c'est à la fois honorer la mémoire, servir les enjeux d'aujourd'hui et préparer le chemin de demain. Un anniversaire tourné vers l'avenir, fidèle à la mission de la profession.









Deux temps forts, un même engagement : vous accompagner dans toutes vos missions

Juste avant l'été, l'Ordre a réuni les professionnels lors de deux rendez-vous phares : la Journée du Monde associatif et le Club DAF externalisé. Des temps d'échanges et de formation pour rester au plus près des évolutions du terrain.

Entre normes internationales et nouveaux défis financiers, l'expert-comptable plus essentiel que jamais

Le 2 juillet, 110 participants se sont réunis à la Cité internationale universitaire de Paris pour la Journée du



Monde associatif, sur le thème : « Le monde associatif en mouvement : défis, opportunités et synergies ».

Les travaux ont été ouverts par des personnalités institutionnelles et des acteurs clés du secteur, parmi lesquels Géraldine Viau-Lardennois (Autorité des Normes Comptables), Evelyne Ahipeaud (Direction du Trésor), Thibaut de Saint Pol (DJEPVA) et Claire Thoury (Mouvement associatif).

Les débats ont notamment porté sur la normalisation comptable internationale et la place que la France et l'Europe entendent y occuper, dans la perspective de la loi de Finances 2026.

La journée a également rappelé le rôle essentiel des associations dans la cohésion sociale et la vitalité économique du pays. Dans ce contexte, l'expert-comptable s'affirme plus que jamais comme un interlocuteur stratégique. Grâce à sa maîtrise des cadres réglementaires et financiers, il accompagne les associations dans la sécurisation de leurs projets, la gestion des risques et l'anticipation des mutations à venir.

Le dispositif **Guid'Asso**, porté par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et ses partenaires, a également été présenté. Pensé comme un guichet unique, il vise à simplifier l'accès des associations à des informations et conseils fiables (juridique, administratif, comptable, financement...). Une ressource à connaître pour toujours mieux conseiller vos clients.

Quand révolution numérique et défis économiques réinventent le rôle de DAF externalisé



Le 24 juin, le Trocadéro Business Center a accueilli une nouvelle édition de la journée annuelle du Club externalisé experts-comptables et professionnels de la finance se sont retrouvés pour une journée



rythmée par des ateliers, des conférences et des échanges de terrain.

Au programme : cybersécurité, facturation électronique, intelligence artificielle... autant de mutations technologiques qui bousculent les pratiques et ouvrent de nouvelles perspectives. Plusieurs DAF de PME ont témoigné de leurs expériences concrètes, notamment sur l'usage de l'IA dans la gestion financière.

Mais l'évolution ne s'arrête pas à la technologie. Levées de fonds, pilotage de trésorerie, structuration d'offres de services : les DAF externalisés apparaissent plus que jamais comme de véritables partenaires stratégiques de croissance pour les entreprises.

Pour accompagner ce mouvement, Sup'Expertise, en partenariat avec HEC Paris, propose une formation diplômante intensive (11 jours) destinée à consolider les compétences et à renforcer l'attractivité de ces profils en pleine expansion.



En savoir plus sur associations.gouv.fr



Plus d'infos sur les actions du Club DAF externalisé

80 ans de transmission : quand l'art dialogue avec l'expertise comptable

Cette année, l'Ordre des experts-comptables célèbre ses 80 ans. 80 ans d'histoire, d'engagement professionnel et de transmission. Pour marquer cet événement, une exposition artistique inédite se tient à partir du 16 octobre 2025 au 50 rue de Londres.

Intitulée « De la mémoire à la transmission », cette exposition portée par la Commission Mécénat de l'Ordre francilien invite à un voyage à travers le temps, les savoirs et les émotions. Elle se veut une passerelle entre l'histoire d'une institution et les regards d'artistes sur ce qui se transmet, se partage et se transforme. C'est aussi le moyen de valoriser les valeurs fondatrices de sa profession : rigueur, continuité, confiance.

Un fil rouge: la transmission est vivace

La transmission, cœur battant de cette exposition, ne se limite pas au transfert de savoirs techniques. Elle est ici explorée comme une dimension essentielle de toute organisation. Dans le monde de l'expertise comptable, elle prend une forme singulière: celle d'une rigueur transmise de génération en génération, de pratiques qui évoluent sans rompre le lien avec leur fondation, d'une relation de confiance bâtie dans le temps. C'est un accord silencieux, comme un bâton de relai qui passe de main en main.

À travers cette exposition, l'Ordre a choisi de faire dialoguer cette vision avec celle des artistes. Ce dialogue donne naissance à une multiplicité de formes, où la mémoire se matérialise, se brode, se sculpte et se raconte.

Des artistes engagés dans un dialogue intime avec la mémoire

La commissaire d'exposition, **Rose Warda**, a réuni autour de ce projet une sélection d'artistes aux parcours et techniques variés, réunis par une même volonté : faire émerger une réflexion sensible sur le temps qui passe et ce que l'on choisit de transmettre. En tant qu'artiste exposante, elle propose six œuvres entre peinture à l'huile et sculpture.

Le bronze de Yannec Tomada, intitulé Le Scribe, convoque les origines antiques de l'écriture comptable : cet homme du passé, qui consignait lois, rituels et comptes, devient un écho direct à l'expert-comptable d'aujourd'hui.

Laura Sanchez Filomeno, brodeuse franco-péruvienne, mêle cheveux et fils d'or dans des œuvres inspirées des sciences naturelles. À travers ses pièces minutieuses qu'on imaginerait volontiers dans un cabinet de curiosités, la transmission devient presque moléculaire.

Le dessinateur Stéphane Douay investit l'univers de la BD pour créer trois planches originales grâce à un trait énergique et précis.







Gorgonaea Laura Sanchez Filomeno



Jeanne et Serge Delphine Leverrier & Philippe Ledru

Le sculpteur Pablo Bianco Monteverde explore les liens entre la vie. la mort et la mémoire à travers deux œuvres en inox forgé, qui symbolisent une transmission de la chair à la machine.

Delphine Leverrier, brodeuse contemporaine, collabore avec le photographe Philippe Ledru pour créer des images hybrides où fils et textures révèlent les traces laissées par le temps sur des tirages photographiques. Un dialogue intergénérationnel, poétique et tangible.

L'exposition s'ouvre aussi à la vidéo avec l'artiste plasticien André Houllier, qui propose une œuvre panoramique et immersive faite de mots, dates, chiffres et souvenirs.

Le peintre Raphaël Renaud offre deux approches complémentaires : des vues d'intérieurs de bureaux et d'espaces de télétravail, lieux de passage de compétences, et une série inspirée des « coins de tableaux » de maîtres de l'histoire de l'art, recomposés en patchwork, comme un Tetris ou un jeu de memory. Il célèbre ici le musée comme lieu par excellence de la mémoire et de la transmission artistique.

Une invitation à voir autrement ce qui nous relie

« De la mémoire à la transmission » n'est pas une rétrospective institutionnelle, mais une proposition artistique qui révèle les qualités profondément humaines et la richesse historique de la profession. Elle s'adresse à tous : professionnels, amateurs d'art, étudiants, stagiaires, curieux. Chacun pourra y trouver matière à réflexion, émotion ou inspiration. En investissant ses propres locaux comme espace d'exposition, et ce pour la 5^e année consécutive, l'Ordre affirme son ambition de nourrir le dialogue entre art, mécénat et expertise comptable.

Infos pratiques

Visites guidées les 13 novembre, 12 décembre, 8 et 22 janvier 2026 au 50 rue de Londres, Paris 8º de 18h30 à 20h00



Inscrivez-vous gratuitement

À vos agendas!

L'Ordre organise plus d'une vingtaine d'évènements au dernier trimestre, l'occasion de faire le plein d'informations sur divers sujets et de commencer l'année scolaire du bon pied.

NOVEMBRE

Matinale CSE, nouveaux critères de l'URSSAF dans la gestion des ASC Mercredi 5 novembre 2025

9h00 - 10h30

Webinaire

Les rendez-vous au 50 : France Travail : aides à la création d'entreprise Mercredi 5 novembre 2025

9h00 - 10h00

- Distanciel et présentiel
- 9 50 rue de Londres, Paris 8

Journée du club Patrimoine Jeudi 6 novembre 2025

9h00 - 17h00

- Présentiel
- L'Etoile Business Center 21–25 rue Balzac, Paris 8

Matinale Association spéciale outils, ouvrages et formations Jeudi 6 novembre 2025

9h00 - 11h00

- Présentiel et webinaire
- Maison du chiffre,50 rue de Londres, Paris 8

Les experts de la factu : Affacturage et cession des créances Mercredi 12 novembre 2025

8h30 - 9h00

Webinaire

Conférence du club Social spéciale IA Jeudi 13 novembre 2025

14h00 - 18h00

Webinaire

Matinale agricole : Exploiter en société : SCEA ou GAEC ? Lundi 17 novembre 2025

Cap Performance: Découvrez les nouveautés et mises à jour pour booster votre cabinet: Outil ma lettre de mission Mardi 18 novembre 2025

8h30 - 9h00

Webinaire

Grande journée de l'Innovation
Jeudi 20 novembre 2025

9h00 - 18h00

- Présentiel
- Espace Batignolles
 18 rue de la Condamine, Paris 17

Transfair, la grande journée interprofessionnelle Lundi 24 novembre 2025

9h00 - 18h30

- Présentiel
- Maison du Barreau
 2 rue du Harlay, Paris 1er

Club DAF externalisé spécial IA

Mardi 25 novembre 2025

18h00 - 20h00

Webinaire

Spécial déontologie : Secret professionnel Mercredi 26 novembre 2025

- 18h00 19h30

 Distanciel et présentiel

Les experts de la factu : Gestion des factures multi-acteurs Jeudi 27 novembre 2025

8h30 - 9h00

Webinaire

DÉCEMBRE

Matinale agricole : Les sociétés foncières : GFA, GF ou GFR ? Lundi 1^{et} décembre 2025

9h00 - 10h30

Webinaire

Parcours de la transformation : Analyser et transformer les flux du cabinet Mercredi 3 décembre 2025

- 9h00 10h30
- Distanciel et présentiel
 50 rue de Londres, Paris 8

Atelier Inovacio spécial agents IA Jeudi 4 décembre 2025

9h30 - 12h30

- Présentiel
- Maison du chiffre,50 rue de Londres, Paris 8

Conférence du club Social spécial conduite des entretiens Mardi 9 décembre 2025

14h00 - 16h00

Webinaire

Cap Performance Découvrez les nouveautés et mises à jour pour booster votre cabinet : Outil ma lettre de mission Mercredi 10 décembre 2025 8h30 - 9h00

Webinaire

Webinaire Association spécial outils des éditeurs informatiques Jeudi 11 décembre 2025

17h00 - 19h00

Webinaire

Comité jeunes EC HEXACOOP 3 Mardi 16 décembre 2025

9h30 - 10h30

Webinaire

Matinale du club Fiscal Jeudi 18 décembre 2025

8h30 - 13h00

- Présentiel
- L'Apostrophe,83 avenue Marceau, Paris 16



Retrouvez tous les évènements de l'Ordre et inscrivez-vous sans plus tarder !



LA DATA PICPUS POUR VOS RENDEZ-VOUS CLIENTS

- ✓ Étude de marché personnalisée
- ✓ Données sectorielles
- ✓ Créations et cessations d'activité
- √ Valeurs de cession

LES SERVICES PICPUS POUR DÉVELOPPER **VOTRE OFFRE**

- ✓ ECF
- √ Formation
- ✓ Centrale d'achat & CSE externalisé
- ✓ Cybersécurité

✓ Optimisez votre travail et celui

de vos collaborateurs

- ✓ Kits de communication
- ✓ Aides publiques...



- Conférences loi de finances
- Petits-déjeuners experts
- Séminaire Picpus
- Afterworks
- Soirée annuelle



LA LIGNE D'INFO PICPUS **POUR GAGNER DU TEMPS**

Service dédié pour vos questions fiscales, juridiques et sociales



Dietrich MEDOULOU

Responsable partenariats et développement medoulou.dietrich@cgapicpus.com 01 53 33 54 17





CIP Île-de-France : une nouvelle étape pour la prévention

67 000 défaillances d'entreprises en 2024, et la courbe continue de grimper. En première ligne face à ces difficultés, les CIP agissent depuis plusieurs années dans de nombreux départements franciliens. Leur action franchit aujourd'hui une nouvelle étape : la création du CIP Île-de-France, une instance régionale destinée à fédérer et amplifier les efforts de prévention.

Un contexte alarmant

C'est un lieu commun de dire que cette rentrée du mois de septembre 2025 est la période de tous les dangers.

Il ne s'agit pas ici de dresser un inventaire à la Prévert, mais de mettre un focus sur le quotidien des professionnels du chiffre et du droit : les défaillances d'entreprise.

Les chiffres explosent et le nombre de procédures collectives atteint des records : 67 000 en 2024 et ce triste record sera sans doute dépassé en 2025.

On peut invoquer de multiples raisons, mais la réalité est là : chaque jour des centaines de chefs d'entreprise entrent dans les prétoires des tribunaux de commerce (ou des activités économiques) et sont directement aiguillés vers les procédures collectives.

La prévention, meilleur antidote

Cela n'est pas une fatalité! La prévention reste toujours le meilleur antidote pour éviter ces situations.

Depuis de nombreuses années, à l'initiative de l'Ordre des experts-comptables, des professionnels du chiffre et du droit sont disponibles sur une grande partie du territoire métropolitain pour être à l'écoute des chefs d'entreprise, détecter leurs difficultés, analyser la réalité de leur situation, leur prodiguer les premiers conseils et les guider, lorsqu'il est encore temps, vers les procédures amiables.

Des CIP déjà mobilisés sur le terrain

En Île-de-France, les CIP sont présents dans plusieurs départements, travaillant parfois avec les chambres de commerce et d'industrie et de nombreuses associations, pour répondre aux demandes croissantes de ceux qui, à un moment, ont le sentiment de ne plus pouvoir y arriver...

Les pouvoirs publics, conscients de cette situation, essaient aussi localement d'apporter leur concours, mais force est de constater que, souvent, chacun travaille en silo et que la coordination n'est pas le maître mot de ces collectifs de bonne volonté.

Mieux coordonner pour agir plus efficacement

La région semble l'entité idoine pour coordonner des actions. Que ce soit au niveau politique et administratif ou à celui des organisations professionnelles, il est essentiel que les bonnes volontés locales puissent profiter des dispositifs proposés pour allier efficacité et pragmatisme.

C'est pourquoi nous sommes sur le point de signer, en présence de Dominique Restino, président de la CCI Île-de-France, une convention de partenariat entre le CIP IDF et la CCI Île-de-France, afin d'ancrer durablement la prévention dans le réseau économique régional.

De même, grâce à des échanges réguliers avec la Région Île-de-France, impulsés par l'engagement de sa présidente Valérie Pécresse et de sa vice-présidente chargée du développement économique, Alexandra Dublanche, nous bénéficions désormais d'un relais institutionnel déterminant pour diffuser la culture de prévention sur l'ensemble du territoire francilien.

Dans les prochaines semaines, au sein même des locaux du Conseil Régional, une première séquence de travail viendra concrétiser cette dynamique collective en posant les fondations d'un programme d'actions coordonné, attendu de longue date par tous les acteurs de terrain.

Ce cadre commun offrira enfin un espace unique de coordination, là où, jusqu'ici, chacun agissait de manière éclatée.



4 atouts de la prévention

ANTICIPER POUR MIEUX PRÉVENIR

Détecter les premiers signaux de fragilité, et orienter rapidement vos clients vers les interlocuteurs adaptés.

JOUER COLLECTIF

Mettre à la disposition de votre réseau l'expertise collégiale du CIP 75 (expert-comptable, avocat, juge consulaire) pour un accompagnement efficace et solidaire,

RENFORCER VOTRE RÔLE **DE CONSEIL GLOBAL**

En alliant votre savoir-faire technique à une ingénierie juridique, vous contribuez durablement à la résilience des entreprises

GAGNER EN EFFICACITÉ

Bénéficier d'un accès simplifié aux ressources réglementaires et institutionnelles grâce à la cellule régionale.

Souvent, prévenir, c'est presque guérir. Trop nombreux sont celles et ceux qui se débattent seuls dans leurs difficultés et n'osent pas franchir les portes d'un tribunal, de peur d'y voir l'antichambre de leur disparition!

Les CIP ont été créés pour vaincre ces apprébensions. Avec le CIP Île-de-France, nous voulons mutualiser les moyens et les bonnes pratiques, pour que le risque de défaillance ne soit plus synonyme de disparition.

VINCENT REYNIER



Les CIP sont là pour vous épauler.

À vous de les mobiliser pour agir dès les premiers signaux et favoriser le rebond.



Pour plus d'informations

ConcilExpert : l'Ordre francilien digitalise la conciliation pour un traitement plus rapide des litiges

Suivre un dossier de conciliation relevait encore récemment d'un parcours administratif fastidieux. L'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France franchit une nouvelle étape dans sa modernisation en lançant ConcilExpert, une plateforme 100% numérique, pensée pour plus de fluidité, de rapidité et de transparence.

Un outil conçu pour simplifier

Centraliser, dématérialiser, fluidifier : ConcilExpert, accessible depuis le site de l'Ordre, permet à toute personne souhaitant saisir la commission de conciliation de le faire directement en ligne, via un formulaire sécurisé. Les frais de dossier peuvent être réglés par carte bancaire, sans courrier ni traitement papier.

En quelques clics, le processus est enclenché et suivi intégralement en ligne. Résultat : moins d'erreurs, des délais réduits et une plus grande efficacité dans le traitement des dossiers.

Une procédure modernisée, plus fluide pour tous

De la saisine à la réunion de conciliation, l'ensemble du parcours a été repensé pour limiter les contraintes de déplacement, simplifier les échanges et accélérer la résolution des litiges.

Les réunions se tiennent désormais en visioconférence, tandis que le procès-verbal est automatiquement rédigé, soumis pour signature électronique et transmis sans délai.

Cette organisation garantit efficacité, sécurité et transparence, tout en permettant aux conciliateurs de se concentrer sur l'écoute et la médiation.

Un projet au service d'une profession en mouvement

Cette innovation s'inscrit dans une dynamique plus large de transformation digitale impulsée par l'Ordre francilien, pour répondre aux nouvelles attentes des clients comme des consœurs et confrères. La commission Résolution des litiges modernise ses outils et ses méthodes pour renforcer la confiance et placer les parties prenantes au cœur du processus.

Développée depuis plusieurs années, la plateforme s'adresse à tous les acteurs concernés par une procédure de conciliation : clients et experts-comptables.



Pour accéder à la plateforme, flasher ce QR Code ou rendez-vous sur concilexpert.oec-paris.org



ConcilExpert vous permet de déclarer un litige avec un client ou un confrère, et de suivre en ligne l'intégralité de la procédure.

INDY dans le viseur : l'exercice illégal écarté par la justice

Très attendue par la profession, la décision rendue le 13 mai 2025 par la Cour d'appel de Lyon met fin à plusieurs années de procédure entre le CROEC Auvergne-Rhône-Alpes et Indy, anciennement "Georges, le robot comptable". Selon le juge, la plateforme n'empiète pas sur la prérogative des experts-comptables.

Une plateforme dans la zone grise

Créée en 2016 sous le nom de Georges le robot comptable, la plateforme INDY permet aux indépendants de tenir eux-mêmes leur comptabilité, tout en bénéficiant d'une assistance humaine et de conseils d'utilisation via un chat intégré.

Sur son site, elle promet « des conseils comptables personnalisés grâce à notre équipe de spécialistes et notre IA intégrée », avec une réponse « en moins de 4 minutes ».

Pour le CROEC Auvergne-Rhône-Alpes, cette combinaison entre logiciel et accompagnement humain excède la simple mise à disposition d'un outil et s'apparente à un exercice illégal de la profession, tel que défini par l'ordonnance de 1945.

Le Conseil régional a donc saisi la justice pour faire reconnaître qu'INDY franchissait la frontière de la prérogative.

Le raisonnement du juge

Après examen des échanges entre les conseillers d'INDY et les utilisateurs, les magistrats de Lyon ont estimé que les interventions humaines se limitaient à des conseils ponctuels ou à la résolution de problèmes techniques.

Aucune écriture comptable n'est passée directement par INDY : le client reste seul responsable de la saisie dans le logiciel.

C'est là le cœur du raisonnement du juge. Selon lui, l'imputation comptable n'entre dans la prérogative des experts-comptables que lorsqu'elle est matériellement réalisée par le prestataire.



Autrement dit : tant que l'acte intellectuel (le conseil ou la suggestion) n'est pas suivi d'une exécution concrète dans les comptes du client, il ne s'agit pas d'un acte réservé.

En conséquence, la cour d'appel considère qu'INDY n'assure pas la « direction suivie » de la comptabilité de ses utilisateurs et n'exerce pas illégalement la profession d'expert-comptable.

Une décision qui clarifie les lignes

Ce jugement confirme qu'une plateforme numérique peut accompagner les entrepreneurs dans la compréhension et la gestion de leur comptabilité sans franchir la frontière de la prérogative, dès lors que la production comptable reste entre leurs mains.

Il rappelle également - s'il en était besoin - que le conseil, même en matière comptable, ne fait pas partie des prérogatives réservées.

Cette affaire rappelle l'importance, pour la profession, de valoriser ce qui fait sa singularité et de redéfinir son rôle dans un environnement où les outils numériques prennent une place croissante.

Tout savoir sur l'IA et la data adaptées à notre profession

Issu des Parcours de la transformation 2024-2025. le nouveau livre blanc de l'Ordre francilien synthétise un an d'échanges et de retours d'expérience pour aider les cabinets à intégrer l'IA et la data dans leurs pratiques.

IA et data : des leviers concrets pour repenser le cabinet

Après deux saisons consacrées respectivement au full service, puis au cabinet de demain, la quatrième édition des Parcours de la transformation s'est attachée à explorer l'intelligence artificielle et la data dans les cabinets. La forte participation montre combien les professionnels ont saisi l'importance de s'emparer du sujet, mais aussi de disposer de repères concrets pour mieux utiliser ces outils.

Dans la continuité des éditions précédentes, ce parcours a donné lieu à la publication d'un nouveau livre blanc, synthèse des enseignements et retours d'expérience recueillis au fil des ateliers.

De la sensibilisation à l'action

Pour Julien Catanese, expert-comptable, formateur et co-auteur du livre blanc, la profession est entrée dans une nouvelle phase : « En un an, nous sommes passés de la découverte à la mise en pratique. Les experts-comptables veulent désormais des formations et des cas d'usage concrets pour intégrer l'IA à leurs missions quotidiennes. »

La réforme de la facture électronique et la généralisation de l'IA générative agissent comme deux accélérateurs de changement, redéfinissant l'organisation des cabinets, la nature des missions et la relation client.

Un levier d'efficacité et de valeur ajoutée

Loin de se limiter à l'automatisation, l'IA ouvre la voie à une relation client enrichie et à une meilleure valorisation du conseil. Cette mutation, observe Julien Catanese, renforce le rôle humain du professionnel : « L'IA ne remplace pas l'expert-comptable, elle lui permet de se recentrer sur ce qui compte vraiment : la compréhension, l'analyse et l'accompagnement stratégique. »

Une transformation collective et continue

La réussite de cette transformation repose sur un engagement collectif: adopter les outils, maîtriser la donnée, sécuriser les process et impliquer les équipes. Les cabinets. quelle que soit leur taille,



peuvent s'approprier ces technologies, à condition de former les collaborateurs et de partager les bonnes pratiques. L'enjeu dépasse la technique : il s'agit d'un changement culturel, qui valorise la collaboration, la curiosité et l'apprentissage continu.

Un guide pratique et une boussole pour l'avenir

Clair, illustré de retours d'expérience, de fiches pratiques et de recommandations concrètes, le livre blanc se veut un outil de terrain, au service de tous les professionnels désireux d'amorcer ou d'accélérer leur évolution. Dans la dynamique collective des Parcours de la transformation, il incarne la volonté de l'Ordre : accompagner les cabinets dans leur mutation, avec pragmatisme et optimisme.



Pour télécharger le livre blanc flashez ce QR Code

RETROUVEZ ÉGALEMENT LES DEUX PRÉCÉDENTS **VOLETS DES PARCOURS DE LA TRANSFORMATION:**



Le full service dans les cabinets d'expertise comptable



Le cabinet de demain

Nouveau livret Attractivité : l'outil pour attirer les lycéens vers les métiers en cabinet

Après un premier livret dédié au métier d'expert-comptable, l'Ordre d'Île-de-France publie un second volet consacré au métier de collaborateur.

Objectif: soutenir les cabinets dans leurs recrutements, faire découvrir la diversité des métiers et moderniser l'image de la profession auprès des jeunes.

Un premier livret qui a fait ses preuves

En 2022, l'Ordre d'Île-de-France a lancé un premier livret inédit destiné aux lycéens en quête d'orientation. L'objectif : expliquer avec des mots simples et accessibles le métier d'expert-comptable, sa formation et ses perspectives. Pédagogique et ludique, ce livret a été pensé pour capter l'attention des jeunes générations. Il est rapidement devenu un outil indispensable lors des interventions dans les lycées et salons d'orientation.

Un deuxième volet consacré au métier de collaborateur

Dans la continuité du programme ambassadeurs lancé en 2023, l'Ordre a souhaité aller plus loin avec un deuxième livret, cette fois consacré au métier de collaborateur. L'objectif est clair : répondre à la pénurie de candidats sur ces postes, pourtant essentiels au fonctionnement des cabinets.

Ce support s'adresse particulièrement aux jeunes qui ne se projettent pas dans de longues études ou peuvent parfois être rebutés par une image "vieillotte" du secteur. Il met en avant la diversité des missions, de spécialisations et les parcours accessibles dès Bac+2 avec de réelles perspectives d'évolution.

Un outil concret au service de l'attractivité

Avec ce nouveau support, l'Ordre propose une vision plus complète et attractive de la profession. Les ambassadeurs disposent désormais de deux supports complémentaires : l'un sur le métier d'expert-comptable, l'autre sur les métiers de collaborateurs et leurs

évolutions possibles. De quoi enrichir les échanges avec les jeunes et répondre concrètement à leurs interrogations.



Le livret sera diffusé sur les salons, lors des interventions scolaires, et intégré au kit attractivité, téléchargeable par tous les confrères et consœurs sur le site de l'Ordre. Cette démarche illustre une conviction forte : rendre la profession accessible, compréhensible et enthousiasmante pour les nouvelles générations. Une ambition partagée par toute une profession qui investit, année après année, pour séduire les talents de demain.



Pour télécharger le kit attractivité flashez ce QR Code LA PLE DOSSIER

Y Facture électronique

> comprendre, anticiper, agir

a facture électronique arrive dans moins d'un an. Conférences, livres blancs, webinaires... tous les acteurs de la profession – vos institutions en tête – vous exhortent de vous préparer, d'anticiper, d'arrêter de repousser. Mais jusqu'à présent, il y avait toujours plus urgent : la période fiscale, un recrutement à boucler, les dossiers clients qui s'empilent. On ne va pas se mentir, on est tous un peu pareils. Sauf que cette fois, plus d'échappatoire : le pied du mur, c'est presque maintenant.

Le problème est qu'à force d'en entendre parler, on finit par ne plus savoir où donner de la tête. Entre les craintes de nouveaux reports, les revirements de l'État (PPF, pas PPF?) et les évolutions de vocabulaire (adieu « PDP », bonjour « plateformes agréées »), il y a de quoi se sentir dépassé, voire découragé.

C'est pour lever ce brouillard que nous avons rassemblé dans ce dossier spécial l'essentiel à savoir pour aborder ce chantier avec confiance. Vous y trouverez :

- Les fondamentaux : grands principes, définitions, calendrier... présentés en deux doubles pages synthétiques.
- Les impacts stratégiques : comment la facture électronique rebat les cartes du modèle économique des cabinets et ouvre de nouvelles opportunités de conseil.
- > Un panorama international, pour bien comprendre que la réforme s'inscrit dans un mouvement global et s'inspirer des pays qui ont déjà franchi le cap.
- Une interview exclusive de la DRFiP pour rappeler les enjeux et préciser le rôle des experts-comptables dans la réussite de la réforme.
- > Une boîte à outils pratique: avec des conseils d'experts pour bien choisir sa plateforme agréée, savoir par où commencer et découvrir comment l'Ordre vous accompagne pas à pas.

Bref, tout ce qu'il faut pour transformer cette réforme redoutée en véritable levier de développement, et aborder la bascule avec une longueur d'avance.

Les fondamentaux de la facture électronique

La facture électronique fait couler tellement d'encre qu'on finit par ne plus savoir par où commencer. Définitions, acteurs-clés, échéances : voici les repères indispensables pour comprendre la réforme.

Une facture électronique, c'est quoi ?

C'est un document conforme à l'article 289 du CGI, garantissant l'authenticité de l'origine, l'intégrité et la lisibilité du contenu, de son émission jusqu'à la fin du délai légal d'archivage. Elle doit être émise dans l'un des trois formats autorisés (Factur-X, UBL, CII) et transiter via une Plateforme agréée (PA). Contrairement à une simple facture dématérialisée (PDF envoyé par mail ou scan), elle contient des données structurées, traçables et exploitables automatiquement.

Deux dates-clés à retenir

1^{ER} SEPTEMBRE 2026

- Émission et e-reporting obligatoires pour les grandes entreprises, les ETI et les groupes TVA
- Réception obligatoire pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille

1^{ER} SEPTEMBRE 2027

Émission et e-reporting pour toutes les entreprises

Pourquoi cette réforme ? Les objectifs de l'État

- > Lutter contre la fraude à la TVA
- Réduire les coûts déclaratifs et faciliter les démarches (pré-remplissage des déclarations)
- Accélérer les paiements et améliorer la compétitivité des entreprises
- Disposer de données en temps réel pour mieux piloter l'économie et les politiques publiques
- Hugues Bied-Charreton, directeur régional des finances publiques d'Île-de-France, revient en détail sur ces enjeux dans notre entretien exclusif p. 28-29

Qui est concerné?

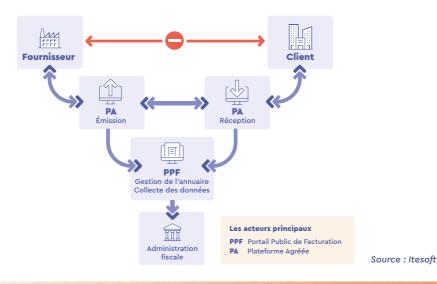
- > Toutes les entreprises assujetties à la TVA en France : grandes entreprises, ETI, PME, TPE, micro-entrepreneurs, freelances, commerçants...
- ⚠ Même les micro-entreprises sont concernées, y compris celles en franchise en base (qui ne facturent pas la TVA).
- Cas particuliers: certaines activités (médecins, associations...) ne sont concernées qu'à la réception.
- Ne sont pas concernés: particuliers (B2C), associations non commerciales, entreprises étrangères (hors France).

En résumé : tout le monde ou presque !

Trois principales situations



Le nouveau circuit de facturation



Le circuit d'une facture électronique

L'entreprise émet une facture dans un format normé Transmission de la facture via sa PA émettrice Contrôle et transfert à la PA réceptrice Réception par l'entreprise cliente Transmission automatique des données fiscales à l'État

Source: b-ready



Décoder la facture électronique :

le vocabulaire à connaître

E-INVOICING

C'est l'autre nom de la facturation électronique. Il désigne l'émission, la transmission et la réception de factures dans un format structuré, défini par le code général des impôts, permettant un traitement automatique par les systèmes. Il concerne les transactions B2B et implique un double flux : vers le client et vers l'administration fiscale. en temps réel.

E-REPORTING

Transmission à l'administration fiscale des données qui ne passent pas par la facture électronique. Sont concernés : les ventes B2C en France. les transactions B2B internationales (y compris intra-UE) et certaines données de paiement liées aux prestations de services. Contrairement à l'e-invoicing, le flux est adressé uniquement à l'administration, selon une fréquence hebdomadaire ou mensuelle.

PLATEFORMES AGRÉÉES (EX-PDP. DÉSORMAIS PA)

Prestataires immatriculés par l'État pour trois ans (renouvelables), seuls habilités à dialoguer avec le Portail Public de Facturation (PPF). Leur rôle : émettre les factures, contrôler les formats et la conformité des données, transmettre les informations à l'administration fiscale, assurer la conservation et l'archivage. Elles peuvent aussi proposer des services complémentaires, comme le paiement. À ce jour, près d'une centaine de PA ont obtenu un agrément provisoire.

SOLUTIONS COMPATIBLES (EX-OD, DÉSORMAIS SC)

Acteurs qui traitent les données de facturation (logiciels de facturation, caisses enregistreuses, logiciels de comptabilité ou de pré-comptabilité), mais qui ne sont pas des PA.

Contrairement à ces dernières, ils ne peuvent pas transmettre directement les factures aux clients ni les données à l'administration fiscale: ils doivent passer par une PA.

FACTUR-X

Format hybride de facture électronique, qui associe un PDF lisible par l'humain et un fichier structuré (XML) lisible par les systèmes. Il permet à la fois une consultation facile et un traitement automatique des données. Elle contient des infos de base (numéro et date, identité fournisseur et client (SIREN/SIRET, TVA), montant total HT/ TTC...) et des infos complémentaires (échéances. conditions de paiement, adresses électroniques, références de commande ou contrat...).

En plus de la factur-X, 2 autres formats sont autorisés: format UBL et CII.

PPF (PORTAIL PUBLIC DE FACTURATION)

Plateforme publique de l'État qui joue deux rôles principaux :

→ GÉRER L'ANNUAIRE CENTRAL DES ENTREPRISES

Référentiel unique qui recense toutes les entreprises, leurs identifiants et les plateformes utilisées, afin de router automatiquement les factures au bon destinataire.

→ TRANSMETTRE LES DONNÉES À L'ADMINISTRATION FISCALE

Centralise les informations issues des factures et de l'e-reporting (ventes B2C, B2B international, paiements de services, etc.).

CAS NOMINAL ET CAS D'USAGE

Le cas nominal correspond au scénario standard d'émission et de traitement d'une facture électronique entre un vendeur et un acheteur via leurs plateformes. Les cas d'usage désignent les situations particulières rencontrées en B2B, 36 cas différents ont été répertoriés : multi-commandes. factures déià payées, débours, paiement par un tiers, etc. Leur analyse est indispensable pour préparer la mise en œuvre de la facture électronique dans chaque entreprise et paramétrer la solution au plus près de la réalité.

CYCLE DE VIE D'UNE FACTURE

Ensemble des étapes qui jalonnent une facture depuis son émission jusqu'à son archivage. Il a deux finalités : informer l'administration fiscale du statut de la facture (et donc de la TVA collectée) et informer le fournisseur de la facon dont son client traite la facture. Quatre statuts sont obligatoires : déposée, rejetée, refusée, encaissée. D'autres statuts. recommandés, enrichissent la relation client-fournisseur : mise à disposition, prise en charge, approuvée, en litige ou approuvée partiellement, suspendue, paiement transmis. Ils permettent un meilleur suivi et favorisent le dialogue avant un éventuel refus.

Facture électronique : plus qu'une réforme, un changement de paradigme pour les cabinets

La facture électronique ne se résume pas à un calendrier ni à un enjeu technique.

Combinée à la montée en puissance de l'intelligence artificielle, elle marque
la fin d'un modèle fondé sur la saisie et ouvre une nouvelle ère pour
la profession. Organisation, modèle économique, positionnement :

c'est tout l'équilibre des cabinets qui est en jeu.

De la saisie à l'automatisation : un modèle fragilisé et de nouvelles opportunités

Avec la facture électronique, c'est tout un pan de l'activité traditionnelle des cabinets qui disparaît. Finies les piles de factures à saisir : les écritures seront générées automatiquement, directement alimentées par les plateformes de dématérialisation. Très vite, la réforme entraînera aussi le pré-remplissage des déclarations de TVA et le contrôle automatisé des règlements. En toile de fond, l'intelligence artificielle viendra accélérer ce mouvement et renforcer la logique d'automatisation.

Les conséquences économiques sont inévitables : la mission de tenue comptable, qui représentait jusqu'ici une part importante du chiffre d'affaires, va mécaniquement s'éroder.

Mais cette évolution n'est pas qu'une menace : c'est aussi une formidable occasion de rebond. Le temps libéré peut être réinvesti dans des missions à plus forte valeur ajoutée, là où les clients attendent de la réactivité, de l'analyse et du conseil.

La bataille de la donnée : un enjeu vital pour la profession

Derrière la facture électronique se joue aussi une bataille stratégique : celle de la donnée. Chaque facture contient une trentaine d'informations précieuses – échéances, montants, délais de paiement, identités des parties... Autant de données qui, mises bout à bout, constituent un trésor pour piloter une entreprise. Le risque pour les cabinets ? Qu'elles soient captées par des tiers – banques, éditeurs, plateformes agréées – qui pourront proposer aux entreprises des services concurrents : facturation, paiements, gestion des achats, archivage électronique, voire reporting financier. Autant de missions qui, jusqu'ici, relevaient naturellement du périmètre de l'expert-comptable. On peut même imaginer que ces acteurs facturent demain aux cabinets l'accès aux données de leurs propres clients.

Dans cette bataille, les experts-comptables disposent toutefois d'avantages décisifs : la confiance de leurs clients, mais aussi leur connaissance fine de l'entre-prise, leur vision transverse de l'ensemble des enjeux (comptables, fiscaux, sociaux, juridiques...). Là où les plateformes voient une donnée brute, l'expert-comptable voit une histoire d'entreprise et des décisions à préparer. À eux de « marquer leur territoire » et de montrer leur valeur ajoutée en proposant de nouveaux services bâtis sur cette donnée.

Un positionnement stratégique à réinventer

Les premiers impactés par la réforme seront les collaborateurs. Habitués à produire et à saisir, ils devront apprendre à superviser les flux automatisés, à contrôler la cohérence et la qualité des outils. Cela suppose une montée en compétences généralisée : maîtrise de la donnée, cybersécurité, mais aussi nouvelles postures relationnelles pour accompagner et conseiller les clients. En parallèle, les attentes des clients vont monter d'un cran. Ils disposeront d'un accès beaucoup plus autonome et en temps réel aux données sur la santé de leur entreprise – trésorerie, performance, délais de paiement. Ils seront donc plus exigeants et pourront challenger leurs experts-comptables sur la valeur ajoutée des services proposés. C'est là que les experts-comptables auront une carte maîtresse à jouer : montrer qu'ils savent exploiter ces données, les interpréter et les transformer en leviers de pilotage pour aider leurs clients à prendre de meilleures décisions.

Reste à chaque cabinet la tâche de définir le modèle qu'il souhaite incarner. Certains opteront peut-être pour une approche volume, « low cost », en industrialisant leurs services et en proposant des offres packagées ou des abonnements de type full service. D'autres miseront sur le conseil à forte valeur ajoutée, en se positionnant comme copilotes stratégiques de leurs clients. Ce choix dépendra de la clientèle, de la stratégie, mais aussi des ambitions et de la vision portées par chaque expert-comptable.

En conclusion, bien plus qu'une simple réforme règlementaire et technique, la facture électronique agit comme un catalyseur : elle oblige la profession à se repositionner, à redéfinir son organisation et à investir dans les compétences. Des choix structurants qui conditionneront l'avenir des cabinets.

<u>Une vague</u> d'opportunités à saisir

La facture électronique va mécaniquement réduire le chiffre d'affaires lié aux missions de saisie. Pour compenser, les cabinets devront développer des offres à plus forte valeur ajoutée. Mais dès le court terme, sa mise en place crée aussi un marché de missions spécifiques: accompagner les entreprises dans leur transition vers la facture électronique.

À l'occasion des UE, Céline Amyot, expert-comptable, en a listé une dizaine :

- Diagnostic numérique du client
- Diagnostic des processus factures
- 3 Implantation d'un outil conforme
- 4 Process facturation électronique sécurisé
- Missions « Full Fact » (externalisation)
- 6 Diagnostic impact facture électronique
- Aide au choix d'une PA
- 8 Formation des équipes à prise en main de la PA
- 2 Tests procédure & sécurité anti-fraude
- Information aux décideurs

Une nouvelle source de chiffre d'affaires

Ces prestations sont loin d'être anecdotiques. Elles peuvent se facturer entre 1 000 et 1 500 € pour un diagnostic numérique (8 à 12 heures de travail) et de 3 000 à 5 000 € pour l'implantation complète d'un outil (25 à 40 heures). Certaines missions peuvent même prendre la forme d'un abonnement récurrent, comme l'externalisation totale de la facturation.

Un tremplin vers le conseil

La force de ces missions est aussi stratégique : elles permettent aux cabinets d'entrer de plainpied dans le conseil. Parce qu'il s'agit d'une obligation réglementaire, les entreprises chercheront spontanément à être accompagnées. Pour les cabinets, c'est un terrain idéal pour asseoir leur rôle de copilote et ouvrir la porte à d'autres prestations à forte valeur ajoutée.

« Les experts-comptables sont des partenaires essentiels de la facture électronique »

Entretien avec Hugues Bied-Charreton

La généralisation de la facture électronique s'annonce comme une étape clé de modernisation pour l'État comme pour les entreprises. Hugues Bied-Charreton, directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris, nous rappelle les objectifs-clés de la réforme et souligne le rôle déterminant des experts-comptables dans cette transition.

Avant toute chose, une question qui a beaucoup agité la profession ces derniers mois : est-il possible que la réforme de la facture électronique soit à nouveau reportée ?

Non. Le calendrier a été confirmé au plus haut niveau de l'État et il n'y aura pas de nouveau report. Deux jalons sont désormais sûrs et certains : le 1er septembre 2026 pour l'obligation de réception des factures électroniques par toutes les entreprises, et 2027 pour l'émission. Il pourra certes y avoir une courte période de tolérance au démarrage, mais elle ne pourra pas s'éterniser. De toute façon, même si une entreprise émettait encore des factures papier, elle ne trouverait plus personne pour les recevoir.

Quels sont les grands objectifs de cette réforme ?

Du côté de l'administration fiscale, les objectifs sont multiples. Le premier est celui de la simplification : la facture électronique va permettre de fluidifier les échanges et, à terme, de proposer un pré-remplissage des déclarations de TVA. C'est une véritable avancée, car elle évitera de nombreux allers-retours entre les entreprises et les services fiscaux.

Le deuxième grand objectif est la lutte contre la fraude. En ayant accès aux données de facturation en temps réel, l'administration pourra mieux cibler ses contrôles et lutter plus efficacement, notamment contre les fraudes à la TVA de type « carrousel ». Elle pourra aussi instruire plus rapidement les demandes de remboursement de crédit de TVA et prévenir les dépassements de seuils de régime d'imposition.



Enfin, la facture électronique offrira un atout précieux pour le suivi conjoncturel de l'économie. Grâce à ce flux de données contemporaines, la DGFIP disposera d'indicateurs fiables en temps réel sur l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises. Cela permettra d'anticiper plus rapidement les difficultés sectorielles, d'améliorer la détection des entreprises fragilisées, et donc de renforcer l'efficacité de l'action publique.

Pour les entreprises, la réforme doit d'abord se traduire par un gain de temps et de sécurité. Elle contribuera à réduire les délais de paiement, à fiabiliser l'émission des factures et à renforcer leur compétitivité. La facture papier a un coût élevé – estimé à 10 euros par facture – que la dématérialisation permet de réduire significativement, même en tenant compte des frais liés aux plateformes.

Comment la DGFiP accompagne-t-elle les entreprises pour que cette transition se fasse sans heurts?

L'accompagnement a déjà commencé. Depuis plusieurs années maintenant, nous travaillons étroitement sur le sujet avec la « communauté des relais »,



Grande conférence des UE 2025 :
"À un an de la mise en place de la facture électronique, que faut-il faire dans nos cabinets ?"

dont font partie l'Ordre des experts-comptables, les fédérations professionnelles ou encore les chambres consulaires. Cette préparation a déjà permis de poser des bases solides.

À partir de début 2026, une campagne d'information « grand public » prendra le relais, avec la diffusion d'une documentation dédiée, l'organisation de webinaires et la mise en place d'une assistance dédiée aux usagers. Cette assistance sera organisée sur trois niveaux : un premier niveau assuré par les services de proximité pour répondre aux questions courantes ; un deuxième niveau, plus technique, porté par les directions départementales des finances publiques; et enfin un troisième niveau, géré directement par la direction de projet à Bercy, pour les cas les plus complexes. Nous nous tiendrons à la disposition de toutes les fédérations professionnelles et de tous les secteurs pour des interventions sur le terrain, afin de répondre à toutes les questions.

Un effort particulier sera fait en direction des publics qui n'ont pas d'expert-comptable – micro-entrepreneurs, artisans, auto-entrepreneurs... – afin qu'eux aussi bénéficient d'un accompagnement adapté et très concret. Nous savons que les TPE et PME seront, elles, très bien accompagnées par leurs experts-comptables.

Justement, quel rôle attendez-vous des experts-comptables dans la réussite de cette réforme ?

Un rôle central. Les experts-comptables sont des partenaires essentiels, car ils disposent de la confiance

des entreprises et sont les mieux placés pour les accompagner dans cette transition. Leur mission sera d'informer, de sensibiliser et de guider leurs clients vers les plateformes agréées, tout en les formant aux nouveaux usages.

À terme, cette réforme transformera leur pratique. Fini le temps passé à « courir après les factures » : la facturation électronique automatisera et fiabilisera ces tâches fastidieuses. Les cabinets pourront ainsi se recentrer sur des missions à plus forte valeur ajoutée – analyse, conseil, accompagnement financier. C'est une requalification du rôle de l'expert-comptable, qui en sortira renforcé.

Si vous deviez adresser un message aux experts-comptables franciliens aujourd'hui, quel serait-il?

D'abord un message de reconnaissance. À chaque grande étape, les experts-comptables ont répondu présents : qu'il s'agisse de la mise en place du prélèvement à la source ou de l'accompagnement des entreprises pendant la crise sanitaire, ils ont joué un rôle décisif. La DGEIP leur en est très reconnaissante.

Mais je veux aussi leur adresser un appel à l'action. Il ne faut pas attendre que tous les détails techniques soient définitivement fixés pour se mettre en marche. Dès maintenant, les experts-comptables doivent s'organiser, se rapprocher des plateformes agréées et accompagner leurs clients dans cette transition. La réussite de la bascule dépend de cette mobilisation immédiate et collective. Mais nous sommes confiants : les experts-comptables seront au rendez-vous.

Facture électronique : un mouvement mondial

La France est loin d'être la première à s'engager dans la réforme de la facture électronique. De l'Italie au Portugal en passant par le Mexique, cette dématérialisation s'impose petit à petit partout comme un levier de transparence et de modernisation.

Un processus mondial parti d'Amérique du Sud

C'est l'Amérique latine qui a très tôt fait figure de pionnière en matière de facture électronique. Le Mexique, le Brésil, le Chili ou encore l'Argentine l'ont adoptée très tôt comme levier de lutte contre la fraude fiscale. Dès 2004, le Mexique a ouvert la voie en imposant l'e-invoicing pour les transactions B2B, via le système CFDI (Comprobante Fiscal Digital por Internet). Particularité de ce modèle dit de clearance : chaque facture doit être validée par l'administration avant d'être transmise au client.

Un cas d'école qu'a analysé l'expert-comptable David Klemm pour Compta Online¹: « c'est un exemple très pragmatique (...), qui clarifie de nombreux aspects encore flous en France. » Il illustre aussi les opportunités pour la profession : « Une consœur sur place m'a confirmé se charger non seulement de la génération des factures électroniques, mais aussi des paiements fournisseurs et du recouvrement des créances clients.»

Partout en Europe, la e-facture gagne du terrain

La dynamique a été lancée par la directive 2014/55/ UE, qui a imposé la dématérialisation du processus d'achat entre entreprises et secteur public. Chaque État membre l'a transposée, permettant à toutes les entreprises de l'UE de répondre à des appels d'offres publics dans un autre pays. En France, ces flux transitent par Chorus Pro, tandis que le réseau Peppol facilite les échanges transfrontaliers.

Côté B2B, l'avancée reste très variable. L'Italie a ouvert la voie dès 2019. Au Portugal, la facture électro-



nique est possible si client et fournisseur l'acceptent, sans obligation pour l'instant. En Allemagne, les entreprises peuvent émettre volontairement depuis 2011. Depuis janvier 2025, elles doivent toutes être en capacité de recevoir le format électronique ; l'obligation d'émission interviendra en 2027 pour les entreprises réalisant plus de 800 000 € de chiffre d'affaires, et en 2028 pour les autres. En Belgique, l'obligation progressive débutera en janvier 2026.

ViDA: une nouvelle étape pour l'Union européenne

Après ces avancées nationales à géométrie variable, l'UE veut franchir un cap avec la directive ViDA (VAT in the Digital Age), adoptée en mars 2025. Objectif : harmoniser les pratiques, améliorer la collecte de la TVA et simplifier les obligations pour les entreprises.

Parmi les mesures phares, la généralisation progressive de l'e-invoicing et de l'e-reporting, y compris pour les échanges intra-européens, avec une transmission quasi en temps réel aux administrations. VIDA prévoit aussi une simplification administrative grâce à l'extension du guichet unique (OSS) et la création d'un cadre commun d'identification TVA valable dans toute l'Union.

Les leçons d'une transition réussie

Stefano Vignoli, Expert-comptable italien



Première grande économie européenne à avoir généralisé la facture électronique dès 2019, l'Italie fait figure de modèle. L'expert-comptable Stefano Vignoli revient sur les difficultés initiales, les bénéfices constatés et les enseignements que l'on peut en tirer.

Comment s'est déroulé le déploiement de la facture électronique en Italie ?

La mise en place a été progressive. D'abord réservée au secteur public en 2014, l'obligation est devenue générale au 1^{er} janvier 2019 pour toutes les transactions B2B et B2C. Depuis 2024, les plus petites entreprises ont été intégrées. Le départ a été un peu difficile, personne n'était vraiment prêt, pas même l'administration. Le législateur a donc prévu une période de tolérance.

Comment expliquer que l'Italie ait été un des premiers pays à se lancer ?

L'Italie, comme le Portugal d'ailleurs, faisait face à un fort niveau de fraude à la TVA. La facture électronique est apparue comme un levier essentiel pour sécuriser les recettes publiques et envoyer à l'UE un signal fort de transparence.

Comment fonctionne le système italien?

Toutes les factures transitent par une plateforme publique unique, le SdI (Sistema di Interscambio), qui vérifie leur conformité avant transmission au client. Une fois validée, seule la version électronique a valeur fiscale. Cette réforme s'inscrit dans un mouvement plus large de digitalisation engagé depuis longtemps en Italie.

Quel bilan six ans après?

Il est très positif. L'État estime à environ 4 milliards d'euros par an les économies liées à la lutte contre la fraude. Les échanges sont plus fluides, les délais raccourcis, les erreurs limitées. La facture électronique a aussi permis une comptabilité en quasi temps réel et une meilleure fiabilité des données.

À terme, l'objectif de l'administration est d'aller vers des déclarations de TVA préremplies et de plus en plus automatisées. Elles sont déjà disponibles pour les petits contribuables et, même si elles présentent des imprécisions, elles permettent déjà au professionnel d'identifier certaines erreurs commises par le contribuable et de l'accompagner vers une plus grande conformité fiscale.

Quel rôle les expertscomptables ont-ils joué ?

Les entreprises se sont immédiatement tournées vers leurs experts-comptables pour choisir un logiciel, réaliser les premières factures, intégrer les données. D'autres acteurs, comme les banques, ont tenté de s'imposer, mais la confiance est restée du côté des professionnels du chiffre.

Qu'est-ce que la réforme a changé pour votre métier ?

Elle a renforcé le lien avec les clients, consolidé leur fidélité et, dans certains cas, permis une meilleure valorisation des honoraires. Les cabinets ont gagné du temps, fiabilisé leurs données et pu se recentrer sur des missions à forte valeur ajoutée. L'accès à des informations plus complètes et ciblées ouvre la voie à un meilleur contrôle de gestion et à de nouvelles missions de conseil fiscal. Les experts-comptables ont désormais un rôle accru à jouer pour sécuriser la conformité et accompagner leurs clients dans l'utilisation de ces données.

Quel conseil donneriez-vous aux experts-comptables français?

Avant tout, d'avoir confiance. En Italie, personne ne voudrait revenir en arrière. La facture électronique a simplifié la vie de tous et enrichi le métier. Mon autre conseil : ne pas attendre la dernière minute. En France, vous avez l'avantage de pouvoir tester les outils avant la mise en place officielle. Autant prendre de l'avance.

5 conseils de la DGFiP aux experts-comptables

Pour Sébastien Rabineau, directeur du projet facturation électronique à la DGFiP, tous les voyants sont au vert pour le déploiement.

Il partage cinq conseils pour prendre les devants et guider vos clients dans cette transition.

Ayez confiance !

La mise en place de la facture électronique n'est pas un saut dans l'inconnu : elle se prépare depuis plusieurs années avec les entreprises et l'ensemble des acteurs économiques. « Depuis quelques mois, des entreprises pionnières échangent déjà des factures électroniques et cela fonctionne », rappelle Sébastien Rabineau. L'offre est à maturité, avec plus de 100 plateformes agréées. Un important travail de simplification a également été mené pour supprimer les « irritants » : certaines données trop complexes à collecter ont été éliminées afin d'aligner les attentes de l'administration fiscale sur la pratique des entreprises.

N'attendez pas que tout soit clair

Certes, il reste des zones d'incertitude. Mais attendre qu'elles disparaissent serait une erreur. « La transformation numérique prend du temps et ne se stabilise pas avec le passage d'une loi », rappelle Sébastien Rabineau. « Une fois les échéances légales passées, il y aura encore des ajustements à faire, des pratiques à affiner. Si on attend que tout soit parfaitement clair et confortable pour s'y mettre, la réforme sera déjà passée. » Autrement dit, les cabinets doivent accepter cet inconfort et avancer malgré lui. D'autant que la concurrence, elle, n'attend pas et progresse déjà.

Anticipez le choix des plateformes pour garder la main

Croire qu'un cabinet pourra travailler avec une seule plateforme agréée est illusoire. À l'inverse, jongler avec trop de plateformes créerait un véritable cassetête. La clé, selon Sébastien Rabineau, est de limiter la dispersion : orienter le plus grand nombre de clients



vers un petit nombre de plateformes compatibles avec celles du cabinet. Plus ce choix est anticipé, moins il sera subi.

Guidez activement vos clients

Les entreprises sont déjà sollicitées par les plateformes, mais avant de se décider, elles attendent surtout le conseil de leur expert-comptable. « Toutes les études le montrent : c'est vers eux qu'elles se tournent en priorité », souligne Sébastien Rabineau. Les experts-comptables ont donc un rôle essentiel à jouer dès aujourd'hui pour aider leurs clients à s'orienter et à prendre des décisions éclairées.

5. Utilisez le mandat comme levier de confiance

Dans le cadre de la réforme, les experts-comptables ont la possibilité d'être mandatés par leurs clients pour choisir la plateforme à leur place. Une véritable opportunité pour asseoir leur rôle de conseil : prendre en charge la complexité du choix rassure les clients et renforce la relation de confiance. « C'est une marque de confiance de l'administration fiscale envers la profession », insiste Sébastien Rabineau. Première chose à faire : faire signer un accord formel à vos clients afin de récupérer ce mandat. Cela vous donnera ainsi le temps de comparer les plateformes et de sélectionner celles qui seront les plus adaptées.

Accompagnez vos clients dans le choix de leur PA

Avec plus d'une centaine de plateformes agréées sur les rangs, il n'est pas facile de s'y retrouver. Lors des Universités d'été, Cyrille Sautereau, président de la FNFE-MPE et de la commission AFNOR Facture Électronique, a partagé les critères essentiels pour vous aider à choisir une solution réellement adaptée aux besoins des TPE-PME.

Donner aux expertscomptables un accès direct et sécurisé aux factures

Une Plateforme Agréée doit impérativement vous permettre d'accéder directement aux factures et à leur cycle de vie. Cet accès repose sur un système de délégation de droits : l'entreprise utilisatrice peut autoriser son expert-comptable à consulter et suivre ses flux de facturation, sans avoir à transmettre chaque document manuellement. Vous pouvez ainsi suivre l'état des factures, anticiper les anomalies et disposer d'une information toujours fiable.

Assurer une interopérabilité
avec le plus grand nombre de PA
et s'interfacer avec les solutions
de production

Les experts-comptables seront très probablement confrontés à plusieurs PA selon les choix de leurs clients. Une PA pertinente doit donc pouvoir s'interfacer facilement avec d'autres PA, mais aussi avec les Solutions Compatibles (SC) et les outils de production utilisés par le cabinet. Cette interopérabilité repose sur l'utilisation de standards communs – comme le réseau PEPPOL ou des API normalisées – et sur l'adhésion à des cadres de référence tels que ceux portés par l'AFNOR.

Couvrir l'ensemble des cas d'usage des clients

Chaque TPE/PME a ses propres spécificités : ventes en France, opérations intracommunautaires, export hors UE, transactions B2B ou B2C... La PA choisie doit être capable de prendre en charge les cas d'usage réellement nécessaires à l'entreprise. L'essentiel n'est donc pas d'avoir une plateforme "qui fait tout", mais une solution adaptée aux besoins concrets du client, sans créer de complexité supplémentaire.



Cyrille Sautereau, président de la FNFE-MPE et de la commission AFNOR Facture Électronique

Gérer aussi les factures hors réforme

La réforme française ne couvre pas les échanges B2B internationaux ou les ventes B2C. Il est donc important de choisir une PA capable de traiter aussi ces factures "hors champ". Cela évite d'avoir un système parallèle, source d'erreurs et de lourdeurs, et assure une vision unifiée de la facturation de l'entreprise.

Proposer un parcours adapté aux TPE/PME et des services complémentaires

Enfin, une PA pensée pour les TPE/PME doit proposer un parcours utilisateur simple, fluide et compréhensible, adapté à des équipes souvent peu disponibles pour la technique. Des services complémentaires – suivi des paiements, facilités de financement, reporting opérationnel, archivage – peuvent constituer un vrai plus pour vous permettre de proposer des prestations à valeur ajoutée.

Vers une stratégie multi-PA

La plupart des experts estiment qu'aucune plateforme agréée ne pourra répondre à tous les besoins des clients d'un cabinet. Il faudra sans doute sélectionner 2 ou 3 PA pour couvrir la majorité des cas, tout en acceptant que certains clients conservent leur propre solution, sectorielle ou plus adaptée à leurs spécificités.

Par où commencer?

Vous avez compris les grands enjeux de la réforme, mais vous ne savez toujours pas par où commencer pour aborder le chantier de la facture électronique. Voici une feuille de route inspirée des conseils partagés lors des Universités d'été.

Nommer un chef de projet

Premier conseil : désigner un pilote, qui prenne en charge le sujet de la facture électronique. Sans référent clairement identifié, le risque est grand que le sujet reste en suspens indéfiniment. Bien sûr, il ne réalisera pas seul toutes les tâches, mais sa mission est essentielle : garantir l'avancement, le respect des échéances et la bonne circulation de l'information.

2 Cartographier ses flux de facturation

« C'est l'étape la plus sous-estimée, et pourtant la plus stratégique », rappelle John Levy, expert-comptable. Avant toutes choses, il faut savoir comment circulent les factures aujourd'hui, identifier les blocages, définir les cas d'usage (B2B, B2C, ventes en France, en Europe ou à l'export). Interroger les opérationnels, analyser les circuits et formaliser le tout dans un schéma sont autant de leviers pour bâtir une vision claire du point de départ... et de la cible à atteindre.

5. Définir la stratégie du cabinet

« Fort de la cartographie réalisée, il faut ensuite définir la stratégie du cabinet », souligne Virginie Roitman, présidente de l'Ordre francilien. Faut-il imposer une même plateforme agréée à l'ensemble des clients pour gagner en efficacité ? Faire du sur-mesure ? Les laisser choisir ? Chaque cabinet doit trouver son équilibre entre harmonisation et souplesse, en gardant en tête que la facture électronique ne se limite pas à un outil, mais engage toute une organisation.

Communiquer et rassurer ses clients

Tous les experts-comptables déjà engagés dans la réforme sont unanimes : l'une des urgences est de communiquer. Dès janvier, l'État va lancer une grande campagne d'information auprès des entreprises : mieux vaut donc prendre les devants et montrer à ses clients que le sujet est déjà maîtrisé au cabinet. Gilles Bösiger, vice-président de l'Ordre, a ainsi pris le parti de présenter individuellement à chaque client les enjeux de la réforme : « à l'issue du rendez-vous, l'objectif est de leur proposer de signer l'accord formel nous délégant le choix de la plateforme agréée. Cette démarche proactive nous permet d'affirmer notre rôle de conseil et envoie un message clair : nous sommes à leurs côtés pour franchir cette étape. »

5. Examiner les plateformes et se lancer

Face à la centaine de Plateformes Agréées (PA) sur le marché, inutile de chercher à toutes les passer en revue. L'important est de définir quelques critères clés (voir p.33) et de concentrer ses recherches sur celles-ci. Les experts recommandent d'échanger avec les éditeurs, de poser des questions concrètes et surtout... de tester. « Pas d'inquiétude : grâce à l'interopérabilité, il sera facile de changer de plateforme sans perdre la maîtrise des flux », a rappelé Cyrille Sautereau.

Ces premières étapes ne sont bien sûr qu'un point de départ. D'autres chantiers tout aussi essentiels doivent être menés en parallèle : impliquer et former l'équipe, adapter les process internes, mettre au point une nouvelle offre de services pour capitaliser sur l'humain... Rien d'insurmontable si l'on avance étape par étape. L'essentiel est de s'y mettre!

L'Ordre à vos côtés pour réussir la facture électronique

Vous n'êtes pas seuls face à la réforme : l'Ordre vous accompagne pas à pas. Ateliers, webinaires, fiches pratiques et autres ressources en ligne sont là pour faire de la facture électronique une véritable opportunité pour votre cabinet.

Les Parcours de la Transfo Spécial Facture électronique

Depuis quatre ans, les Parcours de la transformation aident la profession à anticiper ses mutations les plus décisives. Après les nouvelles missions et l'intelligence artificielle, ils se consacrent aujourd'hui à la facture électronique.

Chaque atelier se veut un mode d'emploi pratique : comprendre les enjeux, sécuriser la conformité et trouver des solutions concrètes pour accompagner vos clients dans ce virage stratégique.

MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

Comprendre l'écosystème et les enjeux

MARDI 28 OCTOBRE 2025

Cartographier et segmenter son portefeuille clients

MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2025

Analyser et transformer les flux du cabinet

MARDI 20 JANVIER 2026

Maîtriser les spécificités sectorielles

MARDI 17 FÉVRIER 2026

Choisir et déployer les solutions techniques

MARDI 26 MAI 2026

Gérer le facteur humain et conduire le changement

MARDI 16 JUIN 2026

Accompagner ses clients dans la transformation

De 9h00 à 10h30 au 50 rue de Londres ou en ligne.

Votre nouveau rendez-vous : Les Experts de la Factu

En complément, l'Ordre propose un format express centré sur des cas d'usage concrets. En trente minutes, vous repartez avec des réponses claires et immédiatement applicables aux problématiques du quotidien.

LUNDI 6 OCTOBRE 2025

Notes de frais et cartes d'entreprises

LUNDI 20 OCTOBRE 2025

Restauration et métiers de bouche

MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Affacturage et cession de créances

JEUDI 27 NOVEMBRE 2025

Gestion des factures multi-acteurs

JEUDI 8 JANVIER 2026

Secteur du transport et de la logistique

JEUDI 29 JANVIER 2026

Commerce et distribution

JEUDI 11 JUIN 2026

Auto-facturation

JEUDI 25 JUIN 2026

Cas particuliers et confidentialité

■ De 8h30 à 9h00 - 100 % en ligne.



Scannez le QR code pour consulter les programmes et vous inscrire.

Des contenus éditoriaux à garder sous la main

Pour prolonger ces rendez-vous, l'Ordre met à votre disposition une véritable boîte à outils :

- des articles dédiés sur Compta Online pour décrypter chaque étape,
- une newsletter thématique pour rester informé en temps réel,
- > un livre blanc (été 2026) pour faire le point sur les bonnes pratiques et garder une vision d'ensemble.

à consulter aussi :

- les fiches pratiques publiées par la DGFiP,
- > le dossier complet du Conseil national, accessible sur l'espace privé du site.

Cap Performance : une plateforme au service de la performance de votre cabinet

Initiée par l'Ordre francilien, Cap Performance est une plateforme gratuite, anonyme et sécurisée, conçue pour aider les professionnels à améliorer leur performance. Philippe Barré, expert-comptable et consultant, a supervisé sa refonte en 2025 pour proposer des outils adaptés aux évolutions réglementaires et nouveaux défis de la profession.

Mon manuel cabinet

Structurer ses procédures en quelques clics



Cet outil d'aide à la rédaction permet à chaque cabinet de construire son manuel de procédures en fonction de son activité (expertise et/ou commissariat aux comptes), de sa taille, de son organisation, de ses besoins, de ses priorités...

Comment ça fonctionne, concrètement?

- L'outil pose quelques questions à l'utilisateur : activités, nombre d'associés, structure juridique, etc.
- Selon les réponses apportées, l'outil lui propose les thèmes du manuel qui le concerne.
- Chaque thème comporte plusieurs paragraphes rédigés (avec plusieurs rédactions proposées) que l'utilisateur peut compléter et/ou modifier.
- Ce dernier n'a alors plus qu'à sélectionner les paragraphes qui lui conviennent... et à passer au thème suivant.
- À la fin, il dispose de son manuel cabinet au format Word pour pouvoir le modifier et/ou le personnaliser.

La mise à jour porte notamment sur la mise en conformité avec la norme LAB et l'entrée en vigueur de la nouvelle norme NPMQ applicable depuis le 1^{er} janvier 2025.

Mon diagnostic performance

Évaluer et benchmarker son organisation



Cet outil propose une dizaine de diagnostics couvrant les principaux axes de la gestion du cabinet : stratégie, performance, conformité, RH, développement, nouvelles missions, etc.

Comment ca fonctionne, concrètement?

- Pour chaque thème, l'outil pose une série de questions sur les pratiques du cabinet.
- > En fonction des réponses de l'utilisateur, l'outil lui fournit :
 - > Un rapport de diagnostic, qui fournit une analyse qualitative de son niveau de performance sur la thématique.
 - Un benchmark, qui permet de se positionner par rapport à l'ensemble des réponses des confrères.
 - Un plan d'action, qui propose au cabinet des préconisations pour améliorer sa performance.

La mise à jour porte notamment sur l'intégration des mutations de l'environnement (technologies, facture électronique, attentes des clients...) et des nouveaux textes en vigueur.



<u>Découvrez Cap Performance</u> grâce à 6 webinaires

pour optimiser la gestion et la conformité de votre cabinet





Ma lettre de mission Des modèles fiables et prêts à l'emploi



Cet outil gratuit et anonyme permet de rédiger ses lettres de mission (avec les conditions générales et les tableaux de répartition des travaux), de créer des modèles pour les missions courantes et de disposer d'une base pour stocker et suivre les lettres de mission envoyées. Il permet également de rédiger des propositions commerciales (devis). L'outil propose une aide au choix de la mission adaptée au client.

Comment ça fonctionne, concrètement?

- L'utilisateur remplit quelques informations sur son cabinet, qui seront reprises dans toutes les lettres de mission.
- Il complète ses conditions générales de vente, qui seront annexées aux lettres de mission.
- > Il crée son compte client.
- Il crée son document (devis, lettre de mission ou avenant) en répondant aux questions posées.
- Il paramètre son document en sélectionnant les paragraphes pré-rédigés qui lui conviennent. L'utilisateur peut naturellement modifier ces paragraphes s'il le souhaite.
- Il télécharge son document au format Word ou PDF.

La mise à jour porte notamment sur l'actualisation des rédactions proposées pour tenir compte des évolutions et sur l'intégration de nouveaux exemples de lettres de mission : assistance au contrôle fiscal et assistance au contrôle URSSAF et d'avenants à une mission principale. L'outil propose également une bibliothèque de lettres de mission.

Les outils téléchargeables



Ces outils, des fichiers Excel ou Word personnalisables, ont une double vocation : faciliter l'exercice professionnel et améliorer la performance du cabinet, tout en respectant mieux les normes professionnelles.

Ces outils sont regroupés selon les catégories suivantes :

- Les outils pour les missions d'expertise.
- > Les outils d'organisation du cabinet.
- Les statuts de société d'expertise comptable.

La mise à jour porte notamment sur l'intégration des mutations de l'environnement (technologies, facture électronique, attentes des clients...) et des nouveaux textes entrés en vigueur.

Et bien plus encore

Cap Performance propose aussi un décodeur des normes, des guides, formations, diagnostic RGPD, etc.

En un mot, Cap Performance est un allié précieux pour sécuriser vos missions, gagner du temps et renforcer la performance de vos cabinets.



Accéder à Cap Performance

Pratique : les outils de l'Ordre à votre service

Recruter, partager des missions, transmettre un cabinet, accompagner les stagiaires... L'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France met à votre disposition des plateformes dédiées pour simplifier votre quotidien et renforcer vos accompagnements.

B.Confrat:

structurer l'accompagnement des stagiaires



B.Confrat est la plateforme de mise en relation entre experts-comptables et commissaires aux comptes, pensée pour faciliter la co-maîtrise de stage. Son objectif: aider les maîtres de stage experts-comptables à trouver un CAC afin que leur stagiaire puisse effectuer les 200 heures d'audit obligatoires.

bconfrat.fr

BBigger:

faciliter le recrutement



BBigger simplifie la rencontre entre candidats et cabinets recruteurs, grâce à un annuaire regroupant plus de 500 structures et 430 offres d'emploi/stage/alternance. La plateforme permet à chacun d'explorer en quelques clics le marché de l'expertise comptable, de simplifier les mises en relation et d'identifier les opportunités adaptées à chaque profil.

bbigger.fr

BBusi:

partager des missions externalisées



BBusi met en relation les experts-comptables qui souhaitent proposer ou trouver des missions externalisées. La plateforme offre :

- Un espace collaboratif dédié au partage de missions externalisées.
- La possibilité de suivre les activités en temps réel et de recevoir des notifications.
- > Une flexibilité renforcée pour répondre rapidement aux besoins des clients et des cabinets, quels que soient la durée/le type de mission, ou encore la taille de structure
- bbusi.com

BBuyBye: faciliter la transmission de cabinet



BBuyBye soutient les projets de cession ou d'acquisition de cabinets avec :

- Une démarche simple, sécurisée et personnalisée selon l'avancement du projet.
- Un accompagnement à chaque étape, garantissant une transmission réussie.
- bbuybye.fr

Cap Performance: piloter la transformation des cabinets



Cap Performance agit comme un consultant numérique pour le cabinet :

- Des diagnostics et plans d'action permettent de piloter efficacement les activités.
- Des outils pratiques et formations facilitent la compréhension des textes et leur application.
- capsurlaperformance.fr

Compta Illégale : protéger la profession



Compta Illégale contribue à la sécurité de la profession en :

- Permettant de signaler l'exercice illégal et en assurant un suivi des actions et condamnations.
- > Fournissant des indicateurs et documents utiles aux professionnels.
- ompta-illegale.fr

PON: la boîte à outils numériques



La plateforme collaborative PON, recense les outils numériques incontournables. Objectifs :

- Améliorer l'efficacité et la précision des missions.
- Valoriser la valeur ajoutée des cabinets et les aider à se différencier sur le marché
- plateformeoutilsnumeriques.com

Lutte contre le blanchiment : une formation obligatoire, rapide et 100 % en ligne

En tant qu'expert-comptable, vous êtes un partenaire clef de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT). Cette responsabilité implique que l'ensemble de la profession suive une formation dédiée avant le 31 décembre 2025. Bonne nouvelle : un parcours rapide et 100 % en ligne vous permet de remplir cette obligation en toute simplicité.

Un cycle complet et directement utile pour votre activité

La formation couvre plusieurs aspects essentiels de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme :

- Identifier et évaluer les risques BC-FT dans le cadre de vos missions
- Construire un référentiel clair pour détecter et encadrer ces risques au sein du cabinet
- Intégrer l'analyse des risques dans la gestion quotidienne des dossiers
- Définir et appliquer les mesures de vigilance tout au long de la relation d'affaires
- Reconnaître les opérations atypiques et savoir adopter une démarche de clarification adaptée

Le programme alterne exposés, cas concrets et auto-évaluations pour favoriser une appropriation durable des bons réflexes.

Une formation rapide, flexible et 100% en ligne

En 3 modules d'1h30, vous accédez à un parcours complet et entièrement en ligne. Vous avancez à votre rythme, selon vos disponibilités et pouvez revoir les modules à tout moment. La plateforme suit votre progression et vous guide pas à pas pour garantir une mise en conformité sereine.

Au-delà de l'obligation légale, cette formation est un atout pour sécuriser vos pratiques et protéger l'intégrité de votre cabinet comme de la profession.





N'attendez pas le dernier moment : inscrivez-vous dès aujourd'hui

et assurez votre conformité avant le 31 décembre !

INNEST 2025 : quatre start-ups pour accompagner les nouveaux défis de la profession

ChatGPT n'a pas le monopole de l'IA! INNEST, l'accélérateur de l'Ordre, accompagne les start-ups qui mettent l'intelligence artificielle au service des experts-comptables pour simplifier les tâches, fiabiliser les données et libérer du temps pour ce qui compte vraiment: le conseil.

Flowie: un copilote intelligent pour vos flux financiers

De la contrainte à l'opportunité

L'arrivée de la facture électronique fait trembler bien des cabinets. Avec Flowie, l'une des premières plateformes immatriculées PA fin 2024, la réforme devient une occasion unique de repenser la gestion des flux financiers.

Car Flowie n'est pas une simple plateforme technique: c'est un véritable cockpit intelligent, conçu pour automatiser et fluidifier l'ensemble du cycle Procure-to-Pay et Order-to-Cash.

Un ADN 100% IA

Son secret ? Un ADN profondément ancré dans l'intelligence artificielle. « L'IA fait partie de l'ADN de Flowie. Elle nous permet de récupérer les données en temps réel, de les recouper automatiquement et de nous adapter à tous les contextes d'usage», explique Rémi Legorrec, cofondateur.

Des workflow intelligents

Flowie s'appuie sur des workflows intelligents qui gèrent automatiquement la majorité des cas : validation instantanée des factures, relance si une échéance approche, alerte en cas d'anomalie. Résultat : moins d'erreurs, moins de perte de temps, et une traçabilité totale.



Une solution pensée pour les cabinets

Déjà adoptée par de grandes entreprises, Flowie s'adresse désormais aussi aux TPE-PME et à leurs experts-comptables. Avec l'appui d'INNEST, la start-up a conçu une version parfaitement adaptée aux cabinets.

En résumé, Flowie transforme une obligation redoutée en un levier d'efficacité et de valeur ajoutée.

get-flowie.com

INNEST

Devenez dénicheur d'innovations!

L'Ordre francilien lance l'appel à candidatures pour la 7°promotion d'INNEST.

Aucune thématique imposée: toutes les solutions qui facilitent la vie des cabinets et des TPE/PME sont éligibles. Repérez autour de vous la start-up qui peut transformer la profession et invitez-la à candidater avant le 11 janvier 2026 sur innest.fr

Deal Makr: la solution tout-en-un pour vos missions de finance d'entreprise

<u>Des missions stratégiques</u> mais difficiles à rentabiliser

Valorisation, audit d'acquisition, transmission, recherche de financement... Les missions de finance d'entreprise font partie des plus stratégiques et des plus passionnantes pour les experts-comptables. Elles permettent de diversifier l'offre, de fidéliser les clients et d'augmenter la valeur ajoutée du cabinet. Problème : sur la cible TPE-PME, elles restent complexes, longues à structurer et difficiles à rentabiliser. « Quand on travaille sur une entreprise valorisée à 1 ou 2 millions d'euros, avec un cycle de cession de 9 à 12 mois, il est difficile de justifier le temps investi », explique Romain Maini, cofondateur de Deal Makr.

Un outil pensé par des experts du secteur

C'est pour répondre à cette réalité que Deal Makr a été créé : une plateforme SaaS tout-en-un, conçue avec des banquiers d'affaires, CAC, DAF et auditeurs ayant vécu ces missions de l'intérieur. L'ambition : centraliser tous les outils nécessaires à la finance d'entreprise, sans multiplier les logiciels ni complexifier le quotidien des cabinets.

« Ce qui manque souvent aux experts-comptables, ce n'est pas la compétence, mais l'outillage », résume Romain Maini.

Des livrables pros en quelques clics

Grâce à l'analyse automatisée des FEC, DSN et données de marché, Deal Makr génère en quelques minutes des rapports conformes aux standards du secteur : info-mémos, rapports de valorisation, audits d'acquisition, dossiers de financement...

Les documents sont modifiables sous Excel ou PowerPoint, pour rester flexibles et adaptés à chaque situation. « Nous avons misé sur une grande souplesse : les rapports sont générés automatiquement, mais restent entièrement modulables », précise Romain.



Une utilisation raisonnée de l'IA

Deal Makr mise sur une utilisation raisonnée de l'intelligence artificielle puisqu'aucune information sensible liée à la société n'est transmise, son usage se limite à la génération de tendances de marchés, d'analyses concurrentielles ou de diagnostics de type SWOT. Toutes les données sensibles liées aux FECS et à la DSN sont traitées par les algorithmes propriétaires de Deal Makr. Une approche qui sécurise les analyses et fait gagner un temps précieux : jusqu'à 20 jours économisés par dossier, selon les 200 premiers cabinets utilisateurs.

Formation et accompagnement inclus

La solution intègre également un parcours de formation complet : plus de 50 vidéos, fiches, quiz, simulations et modèles de documents réutilisables. Objectif : aider les experts-comptables à monter rapidement en compétences et à structurer une offre solide.

Chaque rapport est en outre assorti d'un échange de 30 minutes avec un expert, pour valider les hypothèses et accompagner les premiers pas.

Une offre tournée vers l'avenir

Deal Makr couvre aujourd'hui l'ensemble des besoins des cabinets en matière de finance d'entreprise, pour des entreprises valorisées entre 500 000 € et 30 millions. Et l'aventure continue : une Closing Room viendra bientôt compléter la plateforme pour faciliter les rapprochements entre investisseurs, banquiers et confrères.

En résumé, Deal Makr permet aux experts-comptables d'oser développer des missions à forte valeur ajoutée, en combinant gain de temps, professionnalisation des livrables et montée en compétences. Un allié clé pour réinventer l'avenir des cabinets.

dealmakr.fr

Formalis : quand l'IA transforme les formalités juridiques en un jeu d'enfant

Les formalités, une corvée pour les cabinets

S'il est un sujet qui épuise les cabinets, ce sont bien les formalités juridiques. Immatriculation, modification, dépôt de comptes annuels... autant de tâches obligatoires, chronophages et sans valeur ajoutée, qui mobilisent collaborateurs et experts-comptables. Entre 40 et 60 minutes par dossier en moyenne, et un taux d'erreurs qui dépasse 50 % selon les greffes, la frustration est à son comble.

C'est précisément ce problème que Formalis s'est donné pour mission de résoudre. Membre de la promotion 2025 d'INNEST, la start-up a développé une solution s'appuyant sur l'intelligence artificielle pour contrôler et déposer vos formalités en quelques secondes. « Il est invraisemblable que des professionnels avec au moins un bac +5 passent leur temps à remplir ce type de dossiers », souligne Vincent Lasserre, fondateur de Formalis.

L'IA pour tout simplifier

Concrètement, là où il fallait auparavant près d'une heure de concentration, Formalis accomplit la même formalité en... une minute. Dépôt de comptes annuels, immatriculation, radiation : tout est pris en charge. Grâce à une IA 100% française et développée en interne, Formalis automatise la totalité du processus de contrôle et de dépôt sur le guichet unique sans aucune intervention humaine. Elle alerte en cas d'erreur ou d'oubli, génère les textes de référence si besoin et assure un suivi en temps réel. Finis les courriers de régularisation tardifs et les délais incertains.

Confidentialité et sécurité garanties

La confidentialité, souvent point faible des solutions externalisées, est ici garantie. « Nous avons



conçu Formalis pour qu'aucune donnée ne soit conservée. Chaque nuit, nos serveurs sont intégralement nettoyés. Vous avez ainsi la certitude que rien n'est stocké », précise Vincent Lasserre. Conforme à l'IA Act, la solution répond aux plus hauts standards de sécurité et de fiabilité.

Libérer du temps pour l'essentiel

Résultat: 20 comptes annuels contrôlés et déposés automatiquement en 30 secondes, une immatriculation en 1 minute. Cela représente un gain de temps colossal, une charge mentale allégée pour les équipes, et des dépôts fiables et sécurisés à moindre coût. Pour les experts-comptables, l'opportunité est double: libérer leurs collaborateurs de tâches rébarbatives et recentrer leur rôle sur l'accompagnement stratégique de leurs clients. « Ce que nous voulons, explique Vincent Lasserre, c'est remettre l'expert-comptable là où il doit être: dans un rôle de stratège et de conseil, pas d'exécutant administratif. »

En rejoignant INNEST, Formalis a trouvé le cadre idéal pour accélérer son développement. Réactive, proche de ses utilisateurs, l'équipe affine sans cesse l'interface et les fonctionnalités en fonction des retours terrain.

Avec Formalis, les formalités cessent d'être une corvée. Elles deviennent ce qu'elles auraient toujours dû être : une simple formalité.

formalis.ai





Accompagnez <u>durablement</u> vos clients

Plus d'infomations sur **acd-groupe.fr**



Caudia: fiabiliser vos évaluations grâce à des données inédites

En finir avec le casse-tête des évaluations

Cession de parts, transmission, augmentation de capital... Les occasions de réaliser une évaluation ne manquent pas dans la vie d'un cabinet. Mais pour les TPE-PME, trouver des comparables fiables relève souvent du parcours du combattant. Les bases existantes sont trop généralistes, peu adaptées, ou simplement muettes. Résultat : des recherches fastidieuses, des hypothèses fragiles... et parfois le renoncement.

C'est pour répondre à ce besoin concret qu'Eva Miare (ex-DAF) et Romain Caudron (expert-comptable et commissaire aux comptes) ont créé Caudia. Leur idée : constituer une base de données exclusive, construite à partir d'actes juridiques publics, pour offrir aux professionnels du chiffre des comparables fiables et directement exploitables.

Un outil pensé pour les TPE-PME

Caudia centralise et structure des données issues de sources publiques (INPI, BODACC, DVF...). En quelques clics, vous accédez à des transactions comparables pertinentes pour valoriser des titres, des fonds de commerce ou des locaux d'activité. « Nous avons structuré des données jusque-là éparses et difficiles d'accès, explique Romain Caudron. Avec Caudia, nous permettons aux professionnels de se concentrer sur ce qui fait leur vraie valeur ajoutée : analyser et interpréter les chiffres. »



Deux modules complémentaires facilitent vos missions :

- Entreprise: multiples de valorisation par secteur, localisation ou taille, ratios de marché, prix par emplacement...
- Immobilier: prix de vente et loyers par zone, filtrés par type de bien, surface ou localisation.

Chaque transaction est documentée, exportable sous Excel et assortie des actes d'origine, pour renforcer la crédibilité de vos travaux.

Gain de temps et crédibilité renforcée

Avec Caudia, plus besoin de passer des heures dans les greffes ou de bricoler avec des études sectorielles trop générales. La plateforme vous fait gagner plusieurs heures sur chaque mission et fiabilise vos évaluations. Pour vos clients, c'est un gage de sérieux et de précision ; pour vos équipes, un vrai soulagement.

Depuis son lancement fin 2024, plus de 80 cabinets ont déjà adopté Caudia. Les usages sont nombreux : valorisation d'entreprise, préparation de business plan, justification d'une décote ou d'une surcote, diagnostic de performance... Un outil qui s'intègre vite au quotidien et se rentabilise rapidement.

Une solution accessible et évolutive

Caudia fonctionne par abonnement souple et sans engagement. L'équipe continue d'enrichir la plateforme en fonction des retours des utilisateurs, avec un objectif : construire, aux côtés de la profession, l'outil métier de référence pour l'évaluation des TPE-PME.

En résumé, Caudia simplifie une mission cruciale mais souvent laborieuse. Grâce à sa base unique et à son approche centrée sur les besoins des cabinets, elle transforme un casse-tête en un véritable levier de valeur ajoutée.

caudia.fr

La recherche documentaire ne sera plus jamais la même

DE L'EFFORT PATIENT DE LA CONSULTATION PAPIER À LA PRÉCISION MILLIMÉTRÉE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE DANS LES CABINETS COMPTABLES A VÉCU UNE TRANSFORMATION RADICALE. LONGTEMPS DOMINÉE PAR LES OUVRAGES PAPIER, ELLE ENTRE AUJOURD'HUI DANS UNE NOUVELLE ÈRE AVEC GENIA-L, L'IA JURIDIQUE DE LEFEBVRE DALLOZ.

Des Mémentos papier à la recherche numérique

Dans les années 1950, l'expert-comptable travaillait avec le Code général des impôts, et les feuillets Francis Lefebvre. La reconnaissance de la profession en 1945 a fait émerger un besoin vital: comprendre le droit. Car les chiffres seuls ne suffisent pas: il faut savoir les défendre devant un inspecteur ou un juge. Peu à peu, les cabinets se sont outillés, affirmant la place de l'expert-comptable comme conseiller du dirigeant.

Pendant des décennies, les Mémentos Francis Lefebvre ont été omniprésents. Couverture bleu nuit, contenu exhaustif, ils servaient à préparer une déclaration, répondre à un client, trancher un litige. On les annotait, on les transmettait, véritables compagnons du quotidien.

Au tournant des années 90, les Mémentos sont devenus numériques. Est arrivée Navis, la plateforme. Avec elle, une nouvelle manière de travailler: plus rapide, plus transversale, constamment à jour. Une révolution tranquille qui a changé durablement la pratique.

GenIA-L: l'IA qui connaît le droit comme sa poche

Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre avec GenlA-L, lA juridique conçue spécifiquement pour les métiers du droit et du chiffre. Elle ne devine pas, elle sait : entraînée exclusivement sur le fonds Lefebvre Dalloz, elle fournit des réponses sourcées et vérifiées. Contrairement aux lA génériques, qui peuvent « halluciner » et inventer une jurisprudence ou un article inexistant, GenlA-L s'appuie uniquement sur des textes et décisions authentiques.



Lefebvre Dalloz dispose d'un fonds complet, historique et mis à jour en continu par des juristes et fiscalistes experts. GenIA-L s'appuie exclusivement sur ce socle : elle ne cherche pas « sur Internet », elle cherche dans le droit. Elle cite ses sources, structure les réponses et sécurise l'analyse.

Ailleurs aussi, le mouvement est lancé: aux États-Unis, en Europe ou en Asie, les grands cabinets expérimentent déjà des IA spécialisées. Preuve que cette mutation dépasse nos frontières et s'impose comme un standard international.

Demain, un expertcomptable augmenté

L'IA ne remplacera pas l'expert-comptable. Elle ne prend pas de décision, n'assume pas la responsabilité, n'écoute pas le client en doute. Mais elle arme le professionnel, accélère ses recherches et sécurise son raisonnement. L'expert-comptable de demain aura une IA dans la main. Et une boussole dans la tête.

Lefebyre Dalloz

Baromètre économique des TPE-PME en Île-de-France

Analyse du premier trimestre 2025

- Le baromètre économique Image PME/Crocis révèle qu'au premier trimestre 2025, l'indice de chiffre d'affaires des quelques 75 000 TPE-PME d'Île-de-France affiche une très légère baisse de 0,2 % par rapport à la même période de 2024. Ce recul, bien que modéré, marque une sixième baisse consécutive et souligne la difficulté de stabilisation de l'activité régionale dans un contexte économique toujours incertain.
- à l'échelle nationale, la moyenne s'établit à -0,3 %, avec seulement trois régions affichant une croissance de l'activité.



L'Île-de-France s'aligne donc sur la tendance générale, tout en révélant des disparités internes marquées, tant par secteur que par territoire.

Une croissance inégale entre les départements franciliens



Départements en croissance

+0.8 % : Seine-Saint-Denis

+0.4 % : Paris



Départements en recul modéré

-0,5 %: Essonne

-0,5 % : Hauts-de-Seine

-0,5 % : Val-d'Oise

-0,1%: Yvelines



Départements les plus touchés

-0,8 % : Seine-et-Marne **-2,1 %** : Val-de-Marne

Une croissance inégale selon les secteurs



Secteurs en recul marqué

-4,9 %: Restauration traditionnelle

-4,5 % : Débits de boissons

-3,3 % : Boulangerie-pâtisserie

-2,7 %: Maçonnerie - Gros œuvre

-1,0 %: Hôtellerie



Secteurs stables ou légèrement positifs

+0,9 % : Conseil informatique

+2,1 %: Entretien/Réparation automobile

+2,6 % : Optique

+2.7 % : Pharmacie



Secteur en forte hausse

+15.5 %: Agences immobilières

Ce rebond spectaculaire s'explique par une reprise des transactions immobilières et un effet de base important (le secteur avait chuté de 21,8 % un an auparavant)

Analyse de 2025

Plusieurs facteurs structurent l'activité économique en ce début d'année :

- Une incertitude géopolitique persistante, nourrie par les tensions internationales et les suites de guerre commerciale
- Une reprise partielle dans certains secteurs, notamment l'immobilier
- Un rebond touristique avec +2,8 % de nuitées hôtelières en Île-de-France par rapport à 2019
- Des défaillances d'entreprises toujours élevées: 15 777 sur un an, bien au-dessus du niveau pré-Covid (2019)

Perspectives et enjeux pour 2025

Le début d'année montre des signaux de stabilisation partielle, mais le contexte reste fragile pour les TPE-PME franciliennes.

Les enjeux majeurs pour les mois à venir seront :

- Le renforcement de la résilience des secteurs traditionnels (hôtellerie-restauration, artisanat)
- Le soutien à l'investissement, dans un contexte de repli des taux immobiliers
- La sécurisation des parcours entrepreneuriaux, pour freiner le nombre élevé de défaillances

Si la tendance actuelle se prolonge, 2025 pourrait marquer le retour à une croissance modérée mais plus homogène, à condition que les incertitudes extérieures n'aggravent pas les déséquilibres existants.



ARAPL Ile de France

Agissons ensemble pour accompagner les professionnels indépendants

NOUVEAUTÉS 2025

Une Assistance Juridique

> Un accès privilégié aux avantages d'un Comité d'Entreprise spécial profession libérale

Bilan Retraite personnalisé pour anticiper sereinement l'avenir

Profitez de notre expertise en nous confiant L'ECF de vos clients

Il réduit la probabilité d'un contrôle fiscal pour seulement 75€ TTC! (Tarif adhérent)

L'ARAPL ILE-DE-FRANCE

votre partenaire de confiance

AVANTAGES, OUTILS ET SERVICES POUR VOTRE CABINET ET VOS CLIENTS

Un Dossier d'Analyse Économique

professionnelle de

Des statistiques nationales métiers exclusives pour les **BNC**

Une base documentaire reconnue dans le

monde libéral

Le Guide des **Professions** Libérales tout ce qu'il faut savoir sur les BNC en un seul

Un expert dédié touiours à vos

Un véritable accompagnement aux formalités du **Guichet Unique** INPI

Pour plus d'informations consultez notre site

Des réunions de formation

toujours plus innovantes





www.araplidf.org







Faites de la protection sociale un avantage concurrentiel pour vos clients!

Renforcez votre rôle de conseil avec notre expertise en santé, prévoyance, retraite et épargne.

 Des solutions claires conformes et adaptées,

 Moins de complexité, plus d'efficacité,

 Un accompagnement solide à chaque étape.

La vraie valeur ajoutée pour vous démarquer.





SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

